



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Crédit Agricole Oblig Zéro Coupon (Septembre 2026)
Nom de l'initiateur du PRIIP :	Crédit Agricole CIB, Groupe Crédit Agricole SA
Identifiant	ISIN : FRCASA011058
Site Web de l'initiateur du PRIIP :	www.ca-cib.com
Pour de plus amples informations appelez le :	+33 1 41 89 39 89
Réglementée par :	Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Agricole CIB en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés :	31 août 2026, 15:05 UTC

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type	Le produit se présente sous la forme d'un instrument de dette, régi par le droit français.
Durée	La Date d'Echéance du produit est 12 janvier 2037 et il est recommandé de conserver le produit jusqu'à maturité.
Objectifs	Fournir un seul paiement d'intérêt à la Date de Maturité. Les montants déclarés ci-dessous concernent chaque Montant Nominal que vous investissez.

Comment ce produit fonctionne-t-il:

- **Remboursement à la Date de Maturité:** Vous recevrez le Montant Nominal multiplié par la Prix de Remboursement Final.

Dates, Valeurs et Définitions Clés (*)

Toutes les constatations et observations sont faites par l'Agent de Calcul. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrables et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

- **Agent de Calcul:** Crédit Agricole CIB
- **Prix de Vente:** 100%
- **Montant Nominal:** 100 EUR
- **Prix de Remboursement Final:** 142,5%
- **Date d'Emission:** 07 septembre 2026
- **Date de Maturité:** 12 janvier 2037

* Ces éléments ne sont que des termes indicatifs et peuvent être amenés à changer. Il vous appartient de vous assurer d'avoir les éléments les plus à jour avant d'investir.

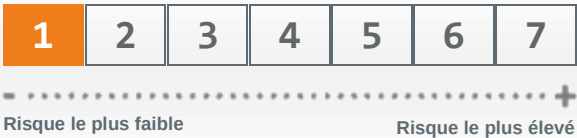
Remboursements anticipés et ajustements

Les termes du produit prévoient que si certains événements définis, se produisent (principalement mais pas exclusivement en relation avec le sous-jacent ou l'initiateur du produit, et qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'initiateur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'évènement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

Investisseurs de détail visés	Ce produit est prévu pour les clients qui : • possèdent des connaissances et une expérience suffisantes en matière de produits tels que celui décrit dans ce document • ne sont pas disposés ni en mesure de supporter une perte de leur investissement à maturité, et acceptent le risque de crédit de l'émetteur • ont une tolérance au risque conforme à l'indicateur synthétique de risque dans ce document • ont une anticipation d'évolution du sous-jacent compatible avec ce produit • ont un horizon d'investissement conforme avec la date de maturité de ce produit tel que déterminé indépendamment ou sur la base d'un conseil professionnel
-------------------------------	---

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur Synthétique de Risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 12 janvier 2037. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Crédit Agricole SA de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Ceci prend en compte deux éléments : 1) le risque de marché - le fait que les pertes potentielles liées à la performance future sont évaluées à un niveau très faible ; et 2) le risque de crédit qui évalue qu'il est très peu probable que de mauvaises conditions de marché impactent la capacité de Crédit Agricole SA à vous payer. **Si le produit est affiché dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État Membre, attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.** L'indicateur synthétique de risque, déterminé conformément au Règlement (UE) n ° 1286/2014, est issu de la performance historique du (ou des) sous-jacent(s) et peut par conséquent sous-estimer le risque de perte éventuel que vous pourriez subir en rapport avec ce produit. Vous avez droit à la restitution d'au moins 142,5% de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant 12 janvier 2037. Si Crédit Agricole SA n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :		10 ans		
Exemple d'investissement :		10 000 EUR		
Scenarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Minimum	14 250 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à maturité 12 janvier 2037.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 311 EUR	11 887 EUR	14 250 EUR
	Rendement moyen chaque année	3,11%	3,52%	3,61%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 311 EUR	11 887 EUR	14 250 EUR
	Rendement moyen chaque année	3,11%	3,52%	3,61%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 311 EUR	11 887 EUR	14 250 EUR
	Rendement moyen chaque année	3,11%	3,52%	3,61%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 311 EUR	11 887 EUR	14 250 EUR
	Rendement moyen chaque année	3,11%	3,52%	3,61%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent les résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant les performances passées de l'actif/des actifs de référence sur les 5 dernières années. Le rendement n'est garanti que si vous ne sortez pas avant 12 janvier 2037 comme décrit dans la section Risque ci-dessus.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT AGRICOLE S.A N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché ni un système de garantie ou système d'indemnisation des investisseurs. Si Crédit Agricole S.A est incapable de payer et/ou est en situation de défaut, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement et tout paiement pourrait être retardé.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
coûts totaux	320 EUR	320 EUR	270 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,3%	0,7%	0,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,89% avant déduction des coûts et de 3,61% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,7% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	270 EUR
Coûts de sortie	0,5% du montant que vous payez au moment de la sortie de cet investissement. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit si vous sortez à la fin de la Période de Détention Recommandée.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0 EUR
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée : 10 ans

Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.

La période de détention recommandée est choisie en fonction de la date de maturité du produit. Veuillez noter qu'il peut être difficile de vendre le produit avant la date de maturité. Si vous êtes capable de vendre le produit à une date antérieure, vous pouvez encourir des coûts et vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Au cas où vous souhaiteriez effectuer une réclamation à tout moment à propos du service de conseil ou de vente que vous avez reçu, vous pouvez le faire directement auprès de la personne l'ayant fourni. Si la réclamation concerne le produit, vous pouvez le faire en nous contactant, à : Crédit Agricole CIB, 12 Place des Etats-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex, ou GMDRegulatoryEnquiries@ca-cib.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'information contenue dans ce document d'informations clés ne constitue pas une recommandation de s'engager dans ce produit et ne remplace pas la consultation individuelle avec un conseiller.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce produit auprès de votre conseiller financier.

Les documents suivant sont disponibles sur demande :

- Les conditions définitives du produit (tels que publiées sur la base d'une exigence légale), qui sont disponibles sur : www.documentation.ca-cib.com.
- Le prospectus de base, éventuellement complété par des suppléments, relatif au programme de produits structurés et sous lequel le produit est émis (tel que publié sur la base d'une exigence légale), qui est disponible sur : www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram.

GOUVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHÉ CIBLE : INVESTISSEURS CLIENTS DE DÉTAIL, INVESTISSEURS CLIENTS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ÉLIGIBLES (CPES) – Aux seules fins du processus d’approbation de produit du producteur, l’évaluation du marché cible des titres, en prenant en compte les cinq (5) catégories mentionnées à l’élément 19 des Lignes Directrices publiées par l’Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA) le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres est constitué des contreparties éligibles, des clients professionnels et des clients de détails, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) pour les clients de détail, seule la distribution en agence est appropriée sous réserve du respect des obligations en matière d’évaluation de l’adéquation du produit à la situation du client par le Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu’applicable. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un « **Distributeur** ») devra prendre en considération l’évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un Distributeur soumis à MiFID II est responsable de mener sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Titres (soit en adoptant ou en affinant l’évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant les canaux de distribution appropriés, sous réserve de la pertinence et du caractère approprié des obligations du Distributeur (tel que défini ci-dessus) au regard de MiFID II, telle qu’applicable.

Conditions Définitives en date du 3 septembre 2026

CRÉDIT AGRICOLE S.A.
(immatriculée en France)
(l'« Émetteur »)

Identifiant d'entité juridique (LEI) : 969500TJ5KRTCJQWXH05

Emission de 700 000 000 euros de Titres Senior Préférés Coupon Zéro

sous le

Programme d'émission de Titres
(le « Programme »)

PARTIE A — CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les « **Modalités** ») figurant dans les sections intitulées « Modalités Générales des Titres », « Modalités Définitions » et « Modalités des Supplémentaires » du prospectus de base en date du 14 août 2026 ayant été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 août 2026 sous le numéro d'approbation 26-316 (le « **Prospectus de Base** ») au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres décrites dans les présentes au sens de l'article 8 du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base, tel que modifié et complété, afin d'obtenir toutes les informations pertinentes. Un résumé de l'émission des Titres est annexé aux présentes Conditions Définitives. Le Prospectus de Base et les présentes Conditions Définitives sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Émetteur (www.credit-agricole.com).

1.	Émetteur :	Crédit Agricole S.A.
2.	(i) Souche n° :	80
	(ii) Tranche n° :	1
3.	Devise ou Devises Prévues :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	700 000 000
	(ii) Tranche :	700 000 000
5.	Prix d'Emission de la Tranche :	98,88 % du Montant Nominal Total
6.	(i) Valeur Nominale Indiquée :	100,00 € (cent euros)
	(ii) Montant de Calcul :	Non Applicable
7.	(i) Date d'Émission :	7 septembre 2026
	(ii) Date de Conclusion :	Non Applicable
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Non Applicable
8.	Date d'Échéance :	12 janvier 2037
9.	Base d'Intérêt :	Titres à Coupon Zéro

Code de champ modifié

Code de champ modifié

Code de champ modifié

(plus de détails dans le paragraphe 19 ci-dessous)

- | | | |
|-----|--|--|
| 10. | Base de Remboursement : | <p>Sous réserve de rachat et d'annulation ou de remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 142,5 % du Montant Nominal Total</p> <p>Les Titres sont des titres non structurés au sens de l'article R.613-28 du Code monétaire et financier et sont soumis à certaines dispositions additionnelles indiquées à la Modalité Générale 6 (<i>Remboursement, Rachat et Options</i>)</p> |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Option(s) de Remboursement : | Non Applicable |
| 13. | Rang : | Titres Senior Préférés |
| 14. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Décision du Conseil d'administration en date du 3 février 2026 et les présentes Conditions Définitives qui constituent la décision d'émission |
| 15. | Modalités des Actifs : | Non Applicable |

Dispositions Relatives aux Intérêts à Payer (le cas échéant)

- | | | |
|-----|---|----------------|
| 16. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Non Applicable |
| 17. | Titres à Taux Variable : | Non Applicable |
| 18. | Titres à Coupon Indexé : | Non Applicable |
| 19. | Titres à Coupon Zéro : | Applicable |
| | (i) Taux d'Amortissement : | |
| | (ii) Méthode de Décompte des Jours en lien avec un Remboursement Anticipé | |

Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire

- | | | |
|-----|---|----------------|
| 20. | Caractéristiques de Détermination du Coupon Mémoire : | Non Applicable |
|-----|---|----------------|

Stipulations Relatives au Remboursement

- | | | |
|-----|--|----------------|
| 21. | Remboursement au gré de l'Émetteur : | Non Applicable |
| 22. | Option de Remboursement des Titres restant en circulation : | Non Applicable |
| 23. | Remboursement au gré des Porteurs des Titres : | Non Applicable |
| 24. | Remboursement Optionnel en cas d'Évènement de Disqualification | Non Applicable |

MREL/TLAC :

25.	Modalités supplémentaires de remboursement, de rachat et d'annulation :	Applicable
26.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Échéance à 142,5 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
27.	Montant de Remboursement Anticipé pour chaque Titre :	Applicable Montant Initial Amorti calculé conformément aux dispositions de la Modalité 6(1) (<i>Montants de Remboursement Anticipé</i>)
28.	Montant de Remboursement <i>Make-Whole</i> :	Non Applicable
29.	Cas d'Exigibilité Anticipée :	Non Applicable
30.	Date(s) de Détermination du Remboursement :	Non Applicable
31.	Titres à Remboursement Indexé :	Non Applicable
32.	Méthode de Remboursement (Annexe 5 (<i>Modalités des Méthodes de Remboursement</i>)) :	Non Applicable

Stipulations Relatives au(x) Sous-Jacent(s) (le cas échéant)

33.	Modalités des Actifs :	Non Applicable
-----	------------------------	----------------

Stipulations Générales Applicables aux Titres

(i)	Forme des Titres	Titres dématérialisés au porteur
(ii)	Agent Teneur de Registre :	Non Applicable
(iii)	Agent(s) de Calcul (s'il ne s'agit pas de l'Agent Financier)	Non Applicable
34.	Exclusion de la possibilité de demander l'identification d'un Porteur des Titres comme prévu par la Condition 1(a) :	Non Applicable
35.	Centre(s) Financier(s) :	T2
36.	Représentation des Porteurs des Titres – Masse :	Représentant titulaire de la Masse Aether Financial Services S.N.C. 36, rue de Monceau

75008 Paris, France
agency@aetherfs.com

Code de champ modifié

La rémunération du représentant titulaire de la Masse, prise en charge par l'Émetteur, est de 400 euros par an ; elle sera exigible pour la première fois à la Date d'Emission (au prorata de la période jusqu'au 31 décembre 2026) puis le 1^{er} janvier de chaque année, jusqu'à la Date d'Échéance ou de remboursement.

Représentant suppléant de la Masse
F&S Financial Services S.A.S.
13, rue Oudinot
75007 Paris, France
programme-rmo@fs-financialservices.com

Code de champ modifié

La rémunération annuelle de 400 euros sera due s'il exerce à titre définitif les fonctions de représentant titulaire ; cette rémunération commencera à courir à dater du jour de son entrée en fonction.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits ici dans le cadre du programme d'émission de Titres de Crédit Agricole S.A.

RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Aurélien HARFF, Responsable du Refinancement Moyen et Long Terme Groupe Crédit Agricole

Dûment habilité

PARTIE B — AUTRES INFORMATIONS

1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Euronext Paris
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris sera faite à compter du 7 septembre 2026 par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 11 800 €

2. Notations

Notations : Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre

Sauf pour les commissions versées à l'Agent Placeur telles que visées au paragraphe 6(vii) ci-dessous, à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Titres n'y a d'intérêt significatif.

L'Agent Placeur a réalisé, et pourrait à l'avenir réaliser, des opérations de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses affiliés, et pourraient fournir de services à ces derniers dans le cours normal de leurs activités.

4. Utilisation des fonds, estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Utilisation des fonds : Les fonds de l'émission seront utilisés pour les besoins de liquidité de l'Émetteur aux fins de financer son activité.
- (ii) Estimation du produit net : 685 984 200 €
- (iii) Estimation des dépenses totales : 14 015 800 €

5. Informations Opérationnelles

- (i) ISIN : FRCASA011058
- (ii) Code commun : 346918152
- (iii) Autre numéro d'identification applicable : Non Applicable
- (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Émetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison franco de paiement

- | | | |
|--------|--|--|
| (vi) | Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |
| (vii) | Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (viii) | Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |

PLACEMENT, OFFRE ET VENTE

- | | | |
|-----------|--|--|
| 6. | Placement | Applicable |
| (i) | Méthode de Placement : | Non Syndiquée |
| (ii) | Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs : | Non Applicable |
| (iii) | Date du contrat de prise ferme : | 14 août 2026 |
| (iv) | Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |
| (v) | Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : | Non Applicable |
| (vi) | Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12, place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex
France |
| (vii) | Commissions et concessions totales : | 14 000 000 € |
| (viii) | Restrictions de vente supplémentaires aux États-Unis d'Amérique : | Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables. |
| (ix) | Offre Non-exemptée : | Non Applicable |
| 7. | Offres Non-exemptées | Non Applicable |

8. Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base

Consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Non Applicable

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : Non Applicable

Conditions relatives au consentement de l'Émetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

9. PRIIPS - Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : Non Applicable

10. Sponsor de l'Indice : Non Applicable

ANNEXE – RÉSUMÉ SPÉCIFIQUE A L'ÉMISSION

SECTION A		INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS
A.1	Avertissements	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base, tel que complété, et aux Conditions Définitives. Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives par l'Investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base, tel que complété, et les Conditions Définitives est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, tel que complété, et des Conditions Définitives, les informations clés permettant d'aider les investisseurs dans leur réflexion sur l'opportunité d'investir lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Titres.
A.2	Nom et codes internationaux d'identification des Titres (ISIN)	Emission de Titres Senior Préférés Coupon Zéro d'un montant nominal total de 700 000 000 d'euros par Crédit Agricole S.A. ISIN : FRCASA011058.
A.3	Identité et coordonnées de l'Émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (IEJ, <i>legal entity identifier</i>)	La raison sociale de l'Émetteur est Crédit Agricole S.A. Les coordonnées de l'Émetteur sont : Crédit Agricole S.A. 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France L'Identifiant d'Entité Juridique ("IEJ") de l'Émetteur est 969500TJ5KRTCJQWXH05.
A.4	Identité de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus de Base	Autorité des marchés financiers ("AMF").
A.5	Date d'approbation du Prospectus de Base	Le Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF le 14 août 2026 sous le numéro d'approbation 26-316.

SECTION B		INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR
QUI EST L'ÉMETTEUR DES TITRES ?		
B.1	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, son IEJ, le droit régissant ses activités ainsi que son pays d'origine	L'Émetteur est Crédit Agricole S.A., une société anonyme à conseil d'administration ayant son siège social au 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416. L'IEJ de l'Émetteur est le 969500TJ5KRTCJQWXH05. Il a été agréé en qualité d'établissement de crédit - banque mutualiste ou coopérative en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Le pays d'origine de l'Émetteur est la France. L'Émetteur est régi par le droit français et plus particulièrement par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre II du Code de commerce. L'Émetteur est également soumis aux dispositions du Code monétaire et

		financier notamment ses articles L.512-1 et suivants et L.512-47 et suivants. Les actions de l'Émetteur sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris.																																																																						
B.2	Principales activités de l'Émetteur	L'Émetteur et ses filiales consolidées constituent le groupe Crédit Agricole S.A. (le « Groupe Crédit Agricole S.A. »). Le Groupe Crédit Agricole S.A., les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Régionales ») et les caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisses Locales ») et chacune de leurs filiales respectives constituent le Groupe Crédit Agricole (le « Groupe Crédit Agricole »). Au 31 décembre 2025, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en cinq secteurs opérationnels : - les quatre pôles métiers suivants : Gestion de l'Épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services Financiers Spécialisés, Banque de Proximité (en France et à l'International) ; - auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".																																																																						
B.3	Principaux actionnaires de l'Émetteur, y compris le fait qu'il est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui	La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses Régionales. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales. Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R.512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L.511-31 et article L.511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier.																																																																						
B.4	Identité des principaux dirigeants	Direction générale (dirigeants responsables) au 1^{er} janvier 2026 : • Directeur général : Olivier Gavalda • Directeur général délégué : Jérôme Grivet																																																																						
B.5	Identité des contrôleurs légaux des comptes	Titulaires : (i) <u>Forvis Mazars</u>, société représentée par Hervé Hélias et Jean Latorzeff, 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, et (ii) <u>PricewaterhouseCoopers Audit</u>, société représentée par Agnès Hussherr, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.																																																																						
QUELLES SONT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ?																																																																								
B.6	Informations financières clés	(i) <u>Compte de résultat</u> <table><tr><th>Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)</th><th>01/01/2024 31/12/2024</th><th>01/01/2025 31/12/2025</th><th>01/01/2025 30/06/2025</th><th>01/01/2026 30/06/2026</th></tr><tr><td>Produit d'intérêts et produits assimilés</td><td>69 410</td><td>61 395</td><td>31 363</td><td>30 648</td></tr><tr><td>Produits de commissions</td><td>17 695</td><td>18 279</td><td>9 104</td><td>9 848</td></tr><tr><td>Dépréciation d'actifs financiers, nette</td><td>22 177</td><td>23 043</td><td>22 535</td><td>23 586</td></tr><tr><td>Revenu net des portefeuilles de transaction</td><td>4 193</td><td>8 399</td><td>4 845</td><td>1 806</td></tr><tr><td>Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)</td><td>59,7</td><td>59,6</td><td>59,8</td><td>58,3</td></tr><tr><td>Résultat net (part du groupe)</td><td>8 640</td><td>8 754</td><td>4 803</td><td>4 875</td></tr></table> <table><tr><th>Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)</th><th>01/01/2024 31/12/2024</th><th>01/01/2025 31/12/2025</th><th>01/01/2025 30/06/2025</th><th>01/01/2026 30/06/2026</th></tr><tr><td>Produits d'intérêts et produits assimilés</td><td>63 444</td><td>55 133</td><td>28 506</td><td>26 745</td></tr><tr><td>Produits de commissions</td><td>14 820</td><td>14 120</td><td>7 016</td><td>7 736</td></tr><tr><td>Dépréciation d'actifs financiers, nette</td><td>10 424</td><td>10 375</td><td>10 249</td><td>10 506</td></tr><tr><td>Revenu net des portefeuilles de transaction</td><td>4 277</td><td>8 333</td><td>4 812</td><td>1 815</td></tr><tr><td>Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)</td><td>54,8</td><td>55,7</td><td>55,9</td><td>54,7</td></tr><tr><td>Résultat net (part du groupe)</td><td>7 087</td><td>7 074</td><td>4 213</td><td>3 727</td></tr></table> (ii) <u>Bilan</u>	Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2026 30/06/2026	Produit d'intérêts et produits assimilés	69 410	61 395	31 363	30 648	Produits de commissions	17 695	18 279	9 104	9 848	Dépréciation d'actifs financiers, nette	22 177	23 043	22 535	23 586	Revenu net des portefeuilles de transaction	4 193	8 399	4 845	1 806	Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	59,7	59,6	59,8	58,3	Résultat net (part du groupe)	8 640	8 754	4 803	4 875	Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2026 30/06/2026	Produits d'intérêts et produits assimilés	63 444	55 133	28 506	26 745	Produits de commissions	14 820	14 120	7 016	7 736	Dépréciation d'actifs financiers, nette	10 424	10 375	10 249	10 506	Revenu net des portefeuilles de transaction	4 277	8 333	4 812	1 815	Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	54,8	55,7	55,9	54,7	Résultat net (part du groupe)	7 087	7 074	4 213	3 727
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2026 30/06/2026																																																																				
Produit d'intérêts et produits assimilés	69 410	61 395	31 363	30 648																																																																				
Produits de commissions	17 695	18 279	9 104	9 848																																																																				
Dépréciation d'actifs financiers, nette	22 177	23 043	22 535	23 586																																																																				
Revenu net des portefeuilles de transaction	4 193	8 399	4 845	1 806																																																																				
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	59,7	59,6	59,8	58,3																																																																				
Résultat net (part du groupe)	8 640	8 754	4 803	4 875																																																																				
Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en millions d'euros)	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2025 30/06/2025	01/01/2026 30/06/2026																																																																				
Produits d'intérêts et produits assimilés	63 444	55 133	28 506	26 745																																																																				
Produits de commissions	14 820	14 120	7 016	7 736																																																																				
Dépréciation d'actifs financiers, nette	10 424	10 375	10 249	10 506																																																																				
Revenu net des portefeuilles de transaction	4 277	8 333	4 812	1 815																																																																				
Coefficient d'exploitation hors FRU (en %)	54,8	55,7	55,9	54,7																																																																				
Résultat net (part du groupe)	7 087	7 074	4 213	3 727																																																																				

		<table><tr><th>Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)</th><th>31/12/2024</th><th>31/12/2025</th><th>30/06/2025</th><th>30/06/2026</th><th>Exigences SREP</th></tr><tr><td>Total de l'actif</td><td>2 601,7</td><td>2 661,9</td><td>2 614,0</td><td>2 780,5</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dettes de premier rang</td><td>291,2</td><td>293,8</td><td>291,6</td><td>303,4</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dettes subordonnées</td><td>29,1</td><td>26,1</td><td>26,0</td><td>26,3</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Prêts et créances à recevoir de clients</td><td>1 168,9</td><td>1 209,7</td><td>1 190,5</td><td>1 240,2</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dépôts de clients</td><td>1 164,5</td><td>1 199,4</td><td>1 167,9</td><td>1 214,1</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Total des capitaux propres</td><td>148,8</td><td>154,6</td><td>152,2</td><td>157,9</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)</td><td>17,2</td><td>17,4</td><td>17,6</td><td>17,2</td><td>10,4</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)</td><td>16,3</td><td>16,7</td><td>16,9</td><td>18,4</td><td>12,2</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio global phasé (en %)</td><td>20,9</td><td>21,1</td><td>21,4</td><td>21,0</td><td>14,7</td></tr><tr><td>Ratio de levier phasé (en %)</td><td>5,5</td><td>5,6</td><td>5,6</td><td>5,5</td><td>3,75</td></tr></table> <table><tr><th>Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)</th><th>31/12/2024</th><th>31/12/2025</th><th>30/06/2025</th><th>30/06/2026</th><th>Exigences SREP</th></tr><tr><td>Total de l'actif</td><td>2 309,8</td><td>2 374,3</td><td>2 314,4</td><td>2 462,2</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dettes de premier rang</td><td>284,5</td><td>285,1</td><td>283,3</td><td>294,2</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dettes subordonnées</td><td>29,3</td><td>26,2</td><td>28,1</td><td>26,6</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Prêts et créances à recevoir de clients</td><td>548,1</td><td>559,2</td><td>546,4</td><td>583,7</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Dépôts de clients</td><td>868,1</td><td>894,5</td><td>869,6</td><td>906,2</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Total des capitaux propres</td><td>83,3</td><td>85,9</td><td>84,5</td><td>86,9</td><td>n/a</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)</td><td>11,7</td><td>11,8</td><td>11,9</td><td>11,3</td><td>6,7</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)</td><td>13,4</td><td>13,6</td><td>14,0</td><td>13,1</td><td>10,6</td></tr><tr><td>Bâle 3 ratio global phasé (en %)</td><td>17,4</td><td>17,3</td><td>17,8</td><td>16,8</td><td>13,0</td></tr><tr><td>Ratio de levier phasé (en %)</td><td>3,9</td><td>3,9</td><td>3,9</td><td>3,7</td><td>3,0</td></tr></table>	Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	30/06/2025	30/06/2026	Exigences SREP	Total de l'actif	2 601,7	2 661,9	2 614,0	2 780,5	n/a	Dettes de premier rang	291,2	293,8	291,6	303,4	n/a	Dettes subordonnées	29,1	26,1	26,0	26,3	n/a	Prêts et créances à recevoir de clients	1 168,9	1 209,7	1 190,5	1 240,2	n/a	Dépôts de clients	1 164,5	1 199,4	1 167,9	1 214,1	n/a	Total des capitaux propres	148,8	154,6	152,2	157,9	n/a	Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)	17,2	17,4	17,6	17,2	10,4	Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)	16,3	16,7	16,9	18,4	12,2	Bâle 3 ratio global phasé (en %)	20,9	21,1	21,4	21,0	14,7	Ratio de levier phasé (en %)	5,5	5,6	5,6	5,5	3,75	Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	30/06/2025	30/06/2026	Exigences SREP	Total de l'actif	2 309,8	2 374,3	2 314,4	2 462,2	n/a	Dettes de premier rang	284,5	285,1	283,3	294,2	n/a	Dettes subordonnées	29,3	26,2	28,1	26,6	n/a	Prêts et créances à recevoir de clients	548,1	559,2	546,4	583,7	n/a	Dépôts de clients	868,1	894,5	869,6	906,2	n/a	Total des capitaux propres	83,3	85,9	84,5	86,9	n/a	Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)	11,7	11,8	11,9	11,3	6,7	Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)	13,4	13,6	14,0	13,1	10,6	Bâle 3 ratio global phasé (en %)	17,4	17,3	17,8	16,8	13,0	Ratio de levier phasé (en %)	3,9	3,9	3,9	3,7	3,0
Groupe Crédit Agricole (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	30/06/2025	30/06/2026	Exigences SREP																																																																																																																																	
Total de l'actif	2 601,7	2 661,9	2 614,0	2 780,5	n/a																																																																																																																																	
Dettes de premier rang	291,2	293,8	291,6	303,4	n/a																																																																																																																																	
Dettes subordonnées	29,1	26,1	26,0	26,3	n/a																																																																																																																																	
Prêts et créances à recevoir de clients	1 168,9	1 209,7	1 190,5	1 240,2	n/a																																																																																																																																	
Dépôts de clients	1 164,5	1 199,4	1 167,9	1 214,1	n/a																																																																																																																																	
Total des capitaux propres	148,8	154,6	152,2	157,9	n/a																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)	17,2	17,4	17,6	17,2	10,4																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)	16,3	16,7	16,9	18,4	12,2																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio global phasé (en %)	20,9	21,1	21,4	21,0	14,7																																																																																																																																	
Ratio de levier phasé (en %)	5,5	5,6	5,6	5,5	3,75																																																																																																																																	
Crédit Agricole S.A. (données consolidées, en milliards d'euros)	31/12/2024	31/12/2025	30/06/2025	30/06/2026	Exigences SREP																																																																																																																																	
Total de l'actif	2 309,8	2 374,3	2 314,4	2 462,2	n/a																																																																																																																																	
Dettes de premier rang	284,5	285,1	283,3	294,2	n/a																																																																																																																																	
Dettes subordonnées	29,3	26,2	28,1	26,6	n/a																																																																																																																																	
Prêts et créances à recevoir de clients	548,1	559,2	546,4	583,7	n/a																																																																																																																																	
Dépôts de clients	868,1	894,5	869,6	906,2	n/a																																																																																																																																	
Total des capitaux propres	83,3	85,9	84,5	86,9	n/a																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio Common Equity Tier 1 (en %)	11,7	11,8	11,9	11,3	6,7																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio Tier 1 phasé (en %)	13,4	13,6	14,0	13,1	10,6																																																																																																																																	
Bâle 3 ratio global phasé (en %)	17,4	17,3	17,8	16,8	13,0																																																																																																																																	
Ratio de levier phasé (en %)	3,9	3,9	3,9	3,7	3,0																																																																																																																																	
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ÉMETTEUR ?																																																																																																																																						
B.7	Risques de crédit et de contrepartie	- Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties. - Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Groupe Crédit Agricole liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière.																																																																																																																																				
B.8	Risques financiers	- Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. - Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole.																																																																																																																																				
B.9	Risques opérationnels et risques connexes	- Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques de fraude. - Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers.																																																																																																																																				
B.10	Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue	- Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole. - Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère.																																																																																																																																				
B.11	Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole	- Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan Moyen Terme 2028. - Les activités d'assurance pourraient être défavorablement impactées en cas de décorrélation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et les provisions, ainsi qu'en cas de forte évolution des taux et de la fiscalité.																																																																																																																																				
B.12	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	- Si l'un des Membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, l'Émetteur serait tenu de mobiliser les ressources du Réseau Crédit Agricole (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée. - L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.																																																																																																																																				
SECTION C		INFORMATIONS CLÉS SUR LES TITRES																																																																																																																																				
QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES TITRES ?																																																																																																																																						
C.1	Nature et catégorie des Titres ainsi que leur ISIN	Les titres sont des titres senior préférés à coupon zéro. L'ISIN est FRCASA011058.																																																																																																																																				
C.2	Monnaie, Valeur(s) nominale(s) unitaire(s), Prix d'Emission,	Devise : Euro (€) Valeur Nominale Unitaire : 100 euros																																																																																																																																				

	nombre de Titres émis et leur échéance	Prix d'Emission : 98,88 % du montant nominal total de l'émission Nombre de Titres émis : 7 000 000 Date d'Emission : 7 septembre 2026 Date d'Echéance : 12 janvier 2037⁶
C.3	Droits attachés aux Titres	Absence de clause de maintien des Titres à leur rang : Les Titres ne bénéficient pas d'une clause de maintien de l'emprunt à son rang concernant l'endettement. Absence de cas d'exigibilité anticipée : Les cas d'exigibilité anticipée ne sont pas applicables aux Titres. Toutefois, si un jugement prononce la liquidation judiciaire de l'Émetteur ou si une liquidation de l'Émetteur intervient pour toute autre raison, les Titres deviendront immédiatement remboursables en fonction de leur rang. Renonciation au droit de compensation : Les porteurs de Titres renoncent à tout droit de compensation, d'indemnisation et de rétention contre tout droit, réclamation ou responsabilité que l'Émetteur a ou pourrait avoir ou acquérir contre eux, directement ou indirectement, en relation avec les Titres, dans toute la mesure permise par la loi applicable. Options de Remboursement : Non applicable. Remboursement anticipé : Les Titres peuvent être remboursés par anticipation au gré de l'Émetteur en cas de retenue à la source en France. Remboursement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à hauteur de 142,5 % du montant nominal total de l'émission. Représentation des Porteurs des Titres : Conformément aux articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, les Porteurs des Titres sont groupés en une masse (la « Masse »), jouissant de la personnalité civile, pour la défense de leurs intérêts communs. La Masse agira en partie par l'intermédiaire d'un représentant et en partie par le biais de décisions collectives des Porteurs des Titres.
C.4	Le rang relatif des Titres dans la structure du capital de l'Émetteur en cas d'insolvabilité, y compris, le cas échéant, des informations sur le niveau de subordination des valeurs mobilières et l'incidence potentielle sur l'investissement en cas de résolution dans le cadre de la directive 2014/59/UE	Rang des Titres : Les Titres sont des Titres Senior Préférés. Les Titres Senior Préférés sont des Obligations Senior Préférées. Le principal et les intérêts sur les Titres Senior Préférés constituent des engagements directs, inconditionnels, senior (chirographaires) et non assortis de sûretés de l'Émetteur, venant <i>pari passu</i> entre eux et entre toutes les autres Obligations Senior Préférées, existantes ou futures, de l'Émetteur, et venant : (i) <i>senior</i> aux Obligations Senior Non-Préférées et toute obligation venant à un rang junior aux Obligations Senior Non-Préférées ; et (ii) <i>junior</i> à tous les engagements existants ou futurs de l'Émetteur bénéficiant d'un privilège par détermination de la loi. Au cas où l'Émetteur fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation volontaire, il incombe aux détenteurs des Titres Senior Préférés de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits qu'ils pourraient avoir contre l'Émetteur. Si et, dans la mesure autorisée par la Réglementation MREL/TLAC Applicable, l'Émetteur peut traiter les Titres Senior Préférés, à des fins réglementaires, comme des Instruments Éligibles MREL/TLAC en vertu de la Réglementation MREL/TLAC Applicable, dans ce cas, les obligations de l'Émetteur et les droits des Porteurs de Titres en vertu des Titres Senior Préférés ne seront pas affectés si les Titres Senior Préférés ne sont plus éligibles en tant qu'Instruments Éligibles MREL/TLAC.

		« Obligations Senior Non-Préférées » désigne toutes obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites aux Articles L.613-30-3-I-4° et R.613-28 du Code monétaire et financier. « Obligations Senior Préférées » désigne toutes les obligations ou autres instruments émis par l'Émetteur qui relèvent ou sont déclarés comme relevant de la catégorie d'obligations décrites à l'Article L.613-30-3-I-3° du Code monétaire et financier. Pour éviter toute ambiguïté, tous les titres de créance non subordonnés émis par l'Émetteur avant l'entrée en vigueur de l'article L.613-30-3-I-4° du Code monétaire et financier constituent des Obligations Senior Préférées.
C.5	Les éventuelles restrictions au libre transfert des valeurs mobilières	Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Titres.
OÙ LES TITRES SERONT-ILS NEGOCIÉS ?		
C.6	Cotation	Une demande a été déposée par l'Émetteur ou pour son compte pour l'admission des Titres devant être admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris avec prise d'effet au 7 septembre 2026.
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES SPÉCIFIQUES AUX TITRES ?		
C.7	Risques pour les Porteurs de Titres en tant que créancier de l'Émetteur	• Les Titres peuvent faire l'objet d'une dépréciation obligatoire ou d'une conversion en actions en vertu des lois européennes et françaises relatives au redressement et à la résolution des banques ou au soutien financier extraordinaire de l'État. • Si le Fonds de Garantie s'avère insuffisant pour rétablir la liquidité et la solvabilité d'un membre du réseau ou d'une société affiliée qui pourrait rencontrer des difficultés financières à l'avenir, l'Émetteur pourrait être tenu d'apporter des fonds supplémentaires et, dans un cas extrême, les Porteurs de Titres pourraient subir des conséquences financières négatives significatives. • Les rendements des Titres pourraient être limités ou retardés en cas de l'insolvabilité de l'Émetteur. • Le rang des Titres Senior Préférés pourrait devenir inférieur (junior) aux dépôts bancaires en cas d'adoption d'un projet de réglementation européenne.
C.8	Risques liés au marché des Titres	• La valeur de marché des Titres peut être affectée par de nombreux événements. • Un marché de négociation pour les Titres peut ne pas se développer ou se poursuivre.
C.9	Autres risques liés à la structure des Titres	• Absence de restriction pour l'Émetteur d'émettre d'autres obligations qui peuvent être de même rang que les Titres Senior Préférés, les Titres Senior Non-Préférés ou les Titres Subordonnés, ou de rang supérieur aux Titres Senior Non-Préférés ou aux Titres Subordonnés. • Les Modalités Générales des Titres ne prévoient aucun cas d'exigibilité anticipée. • Les Modalités Générales des Titres contiennent des engagements très limités. • Les Modalités Générales des Titres contiennent une clause de renonciation à la compensation. • Les Modalités des Titres peuvent être modifiées sous certaines conditions ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur des Titres.
C.10	Risques liés au rachat anticipé des Titres	• Tout rachat anticipé des Titres pourrait faire que le rendement prévu par les Porteurs de Titres soit considérablement inférieur à ce qui était prévu. • L'Émetteur n'est pas tenu de racheter les Titres s'il est interdit par la loi française de payer des montants supplémentaires.
C.11	Risques liés au taux d'intérêt applicable aux Titres	• Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence négative sur la valeur de marché, le rendement et/ou la liquidité des Titres à Taux Fixe.
SECTION D		INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE DE TITRES AU PUBLIC ET/OU ADMISSION DE TITRES AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

À QUELLES CONDITIONS ET SELON QUEL CALENDRIER PUIS-JE INVESTIR DANS CES TITRES ?		
D.1	Les conditions générales et le calendrier prévisionnel de l'offre, les détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé, le plan de distribution, le montant et le pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre et une estimation des dépenses totales liées à l'émission	Le montant nominal total de l'offre est 700 000 000 euros. Les Titres ne font pas l'objet d'une offre au public mais seront admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris, le 7 septembre 2026. L'intégralité des Titres sera souscrite par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant en qualité d'Agent Placeur, et placée auprès d'une compagnie d'assurance, PREDICA, qui commercialise et distribue des contrats d'assurance-vie et des contrats de capitalisation au sein desquels les Titres seront référencés comme support d'investissement représentatif d'une ou plusieurs unités de compte. Les dépenses totales liées à l'émission et l'offre des Titres sont estimées à 14 015 800 euros. Il ne sera facturé aucun frais ou charge à l'investisseur à la souscription des Titres. Le service financier de l'emprunt centralisé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank mandaté par l'Émetteur, sera assuré par les intermédiaires teneurs de compte, de même que le service des Titres (transfert, conversion).
POURQUOI CE PROSPECTUS DE BASE EST-IL ÉTABLI ?		
D.2	Description des raisons de l'offre	L'Émetteur réalise l'offre pour ses besoins généraux de financement et ceux de ses filiales consolidées.
D.3	L'utilisation et le montant net estimé du produit	Le produit de la présente émission est destiné à pourvoir aux besoins de liquidité de l'Émetteur aux fins de financer son activité. Le produit net estimé est 685 984 200 euros.
D.4	Mention précisant si l'offre fait l'objet d'une convention de prise ferme avec engagement ferme, indiquant l'éventuelle quote-part non couverte	L'intégralité des Titres fait l'objet d'une prise ferme par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à compter de la Date d'Émission.
D.5	Mention des principaux conflits d'intérêts liés à l'offre ou à l'admission à la négociation	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, filiale de l'Émetteur, agit en qualité d'Agent Placeur et d'Agent Financier. À la connaissance de l'Émetteur, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les obligations envers l'Émetteur du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des membres du Conseil d'administration de l'Émetteur et tout autre obligation ou intérêt personnel. Si nécessaire, les dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de l'Émetteur et de l'article 7 de la Charte de l'administrateur de l'Émetteur permettent de traiter des conflits d'intérêts pour les dirigeants et les administrateurs.